Immeuble Longchamp
2 boulevard Roume
Plateau
01 BP 3989
Abidjan 01
Côte d'Ivoire
Tél : +225 27 20 31 77 00
Fax : +225 27 20 21 02 78
forvismazars.com/ci

2 Plateaux (Adjin)- Rue J47

Abidjan
Côte d'Ivoire
Tél: +225 22 42 88 20/22/23
Fax: +225 22 42 41 11

NEI-CEDA, S.A.

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel

(Article 849 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE)

Arrêté semestriel au 30 juin 2026

NEI-CEDA

Société Anonyme

Treichville, Boulevard de Marseille
01 BP 1 818
Abidjan 01

Attestation des Commissaires aux Comptes sur le tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel

(Article 849 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE)

Arrêté semestriel au 30 juin 2026

ATT. CAC 1018-10-2026/JK/JEK/OPK

Aux Actionnaires de la société NEI-CEDA, S.A,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution des dispositions prévues par l'article 849 de l'Acte Uniforme de l'OHADA, nous avons effectué l'examen limité du tableau d'activités et de résultat et du rapport semestriel de la société NEI CEDA, S.A., couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation du tableau d'activités et de résultat et du rapport d'activité semestriel conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et de la Circulaire n° 004-2010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l'UMOA du 20 avril 2010 émise par l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (AMF - UEMOA). Les informations comptables sont issues des comptes établis conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ce tableau d'activités et de résultat et le rapport d'activité semestriel sur la base de notre examen limité.

1. Étendue de l’examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité du tableau d’activités et de résultat et du rapport d’activité semestriel consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA conformément aux dispositions du Règlement N° 01/2 017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l’audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d’anomalies significatives, obtenues dans le cadre d’un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d’un audit. En conséquence, nous n’exprimons donc pas d’opinion d’audit.

2. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que le tableau d’activités et de résultat et le rapport d’activité semestriel ci-joints n’ont pas été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux dispositions des articles 850 et 851 de l’Acte Uniforme de l’OHADA relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE et de la Circulaire n° 004-2 010 relative aux formats de présentation des informations diffusées par les émetteurs et les investisseurs sur le marché financier régional de l’UMOA en date du 20 avril 2010, émise par l’Autorité des Marchés Financiers de l’Union Monétaire Ouest-Africaine (AMF - UMOA).

Les Commissaires aux Comptes

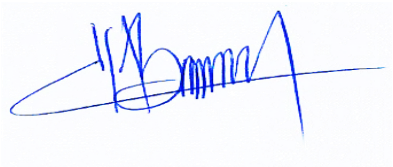
Abidjan, le 29 octobre 2026

Forvis Mazars, S.A.



Jocelyn KOUADIO
Expert-Comptable Diplômé
Associé

HOBSON, S.A.



Aka HOBA
Expert-Comptable Diplômé
Associé

ANNEXE